

MAIRIE
ST PIERRE DE MONS

33210

Tél: 05.56.63.07.11. Fax: 05.56.76.12.59.

Em. mairie-stpierredemons@wanadoo.fr

Préparation de la mise en place d'un service minimum
à l'école de Saint Pierre de Mons en cas de grève

Appel à candidature pour l'établissement d'une liste de personnes pouvant être appelées en cas de grève pour assurer l'encadrement des enfants.

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. Cet accueil est transféré aux communes, lorsqu'en cas de grève, 25% des enseignants d'une école se sont déclarés grévistes.

Pour assurer ce service minimum, dans un 1^{er} temps, nous devons établir une liste de personnes susceptibles d'assurer cet accueil. Cette liste sera transmise à l'autorité académique qui vérifiera que ces personnes ne figurent pas dans le fichier judiciaire national des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Nous demandons à toutes les personnes souhaitant figurer sur cette liste de se faire connaître par écrit auprès de la Mairie.

La liste sera établie pour toute la durée de l'année scolaire et sera soumise aux services compétents de l'Académie pour validation.

La commune engage sa responsabilité durant cet accueil et se doit d'assurer la sécurité des enfants. En conséquence, les conditions de la mise en place de ce service minimum seront précisées dans un 2^{ème} temps.

Saint Pierre de Mons, le 28 Janvier 2021

Le Maire,



Patrick LABAYLE

